

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le 18 novembre, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni, en partie dans le lieu ordinaire de ses séances et pour une autre partie en visioconférence, sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 12 novembre 2020

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Karim JRAD, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Gilliane GARNIER, Julien MORIN

Étaient absents représentés : Marie-Claude BODEN à Martine LEPETIT

Étaient absents excusés : Marie-Claude BODEN

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas BALOT

N°2020/D/085 - Objet : Tarifs location de salle et de matériel et modalités de règlement

Les tarifs 2021 ont déjà été voté en juin 2020 néanmoins, après un travail en partenariat avec la DGFIP pour la mise en conformité des procédures, et l'évolution des moyens de paiement, il convient de proposer le schéma de recouvrement suivant :

La mise à disposition des locaux est consentie conformément à la grille tarifaire ci jointe (délibération en date du 24 juin 2020) ;

Le loueur doit s'acquitter d'un acompte de 30 % du montant total pour valider la réservation.

Si le loueur est amené à annuler la location il devra prévenir la Mairie dans les meilleurs délais.

-Désistement au plus tard 30 jours avant la date prévue : remboursement de la moitié de l'acompte versé.

-Désistement moins de 15 jours avant la date prévue : pas de remboursement possible.

Si la Commune de son fait ou du contexte national est contrainte d'annuler la manifestation, elle remboursera la totalité de l'acompte.



Consécutivement à la réalisation de la prestation, le loueur doit s'acquitter des 70 % restant à charge ; A l'issue de l'état des lieux, la commune se réserve le droit de facturer en sus un éventuel forfait ménage ainsi que toute dégradation constatée dans les locaux.

Concernant le matériel il devra être rendu en parfait état de fonctionnement, les dommages éventuels constatés lors de l'état des lieux final feront l'objet d'une facturation de la commune dont le montant sera équivalent au devis de réparation ou le cas échéant de remplacement du dit matériel.

A noter que l'avis de somme à payer émis par les services de la DGFIP permettra aux citoyens de régler : *-par virement bancaire -par paiement en ligne (Payfip) -par paiement en numéraire ou par carte bancaire dans un bureau de tabac agréé « paiement de proximité » - au guichet du trésor public*

Rappel :

- Application du double des tarifs aux utilisateurs des services qui ne sont pas domiciliés sur la commune, ou qui ne travaillent pas sur la commune.
- Pour les associations de la commune, la location des salles et la mise à disposition de matériels sont gratuites pour deux manifestations dans l'année et sur l'avis du Maire ; Pour le FCL compte tenu du nombre de sections, les demandes au-delà des deux annuelles seront étudiées au cas par cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus présentées.

SALLE GEORGES BRASSENS

I - LOCATION DES SALLES

Toute journée commencée est due, quelle que soit la durée

Salle de spectacle

Associations communales : gratuit sur avis du Maire

Associations caritatives et partenaires	Tarifs 2021		
	HT	TVA	TTC
Durée			
A l'heure	83,33 €	16,67 €	100,00 €
1er jour	658,33 €	131,67 €	790,00 €
2ème jour	425,00 €	85,00 €	510,00 €
Jours suivants	304,17 €	60,83 €	365,00 €

Autres preneurs (pas de locations aux particuliers)

	HT	TVA	TTC
Durée			
A l'heure	158,33 €	31,67 €	190,00 €
1er jour	954,17 €	190,83 €	1 145,00 €
2ème jour	666,67 €	133,33 €	800,00 €
Jours suivants	479,17 €	95,83 €	575,00 €

Salle Pastel**Associations communales : gratuit sur avis du Maire**

Associations caritatives et Partenaires	Tarifs 2021		
	HT	TVA	TTC
1er jour	145,83 €	29,17 €	175,00 €
2ème jour	104,17 €	20,83 €	125,00 €
Jours suivants	75,00 €	15,00 €	90,00 €

Autres preneurs (pas de locations aux particuliers)

	HT	TVA	TTC
1er jour	245,83 €	49,17 €	295,00 €
2ème jour	170,83 €	34,17 €	205,00 €
Jours suivants	125,00 €	25,00 €	150,00 €

Loges

	Tarifs 2021		
	HT	TVA	TTC
Forfait par jour	16,67 €	3,33 €	20,00 €

Prestation ménage

	Tarifs 2021		
	HT	TVA	TTC
Nettoyage salle du Pastel	125,00 €	25,00 €	150,00 €
Nettoyage salle de spectacle	291,67 €	58,33 €	350,00 €

II - PRESTATIONS TECHNIQUES : salle de spectacle**Son & Eclairage de spectacle**

Part forfaitaire à la journée pour le matériel

Facturation au coût horaire pour la main d'œuvre

	Tarifs 2021		
	HT	TVA	TTC
Main d'œuvre technicien	19,17 €	3,83 €	23,00 €
Matériel son	70,83 €	14,17 €	85,00 €
Matériel éclairage de spectacle	112,50 €	22,50 €	135,00 €

Présence d'un agent de sécurité	Tarifs 2021		
	HT	TVA	TTC
Coût horaire	19,17 €	3,83 €	23,00 €
Coût horaire majoré jours fériés	35,83 €	7,17 €	43,00 €

III - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL COMPLEMENTAIRE

	Tarifs 2021		
	HT	TVA	TTC
Tables et chaises	158,33 €	31,67 €	190,00 €
Forfait cuisine Traiteur	83,33 €	16,67 €	100,00 €
Forfait Gradin télescopique	245,83 €	49,17 €	295,00 €
Matériel audio-visuel forfait journée	66,67 €	13,33 €	80,00 €

AUTRES SALLES ET MATERIEL

LIBELLE	TARIFS 2021
	Vote du conseil municipal
<u>Associations de la commune pour toutes les salles :</u>	
Location	Gratuit
<u>Salle des Fêtes - Pierre Louis</u>	
* Commune	
Par journée (du matin 10h au lendemain 10h)	270,00 Euros
Par week-end (du vendredi 12h au Lundi 8h)	500,00 Euros
Petites manifestations ponctuelles	95,00 Euros
*Hors commune	
Par journée (du matin 10h au lendemain 10h)	540,00 Euros
Par week-end (du vendredi 12h au Lundi 8h)	950,00 Euros
Petites manifestations ponctuelles	190,00 Euros
* Nettoyage Salle des Fêtes	150,00 Euros
<u>Salle Croix des Rameaux</u>	
Demi-journée	50,00 Euros
Journée	90,00 Euros
Forfait ménage	100,00 Euros
-	
<u>Salle André Périgord</u>	
Journée	130,00 Euros/jour
Forfait ménage	100,00 Euros
<u>Gymnase Jacky Chazalon</u>	100,00 Euros/demi-journée
<u>Gymnase Roger Couderc</u>	100,00 Euros/demi-journée
<u>Prêt de matériel aux particuliers (tables/chaises/bancs)</u>	Gratuit

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 18 novembre

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

